

Conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines du 11 juillet 2024

Extrait du Relevé de conclusions n°33

Le Conseil d'UFR, en sa séance du 11 juillet 2024,

◇ Membres en exercice : 40

◇ Quorum : 20 membres présents ou représentés

DECIDE :

N° Délibération	Objet de la Délibération	Membres	Votes	Remarques
2024/07/11-03	<p>Motion : « Le Conseil de l'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université réuni en séance plénière le 11 juillet 2024 prend acte de l'avis positif rendu le 10 juillet 2024 par le Conseil d'État à propos du projet de décret gouvernemental visant à réformer les concours de recrutement et la formation des futurs enseignants.</p> <p>Conçu à la fois comme un moyen de lutter contre la perte d'attractivité du métier d'enseignant et comme une mesure d'urgence visant à pallier les déficits structurels de notre système éducatif et la pénurie d'enseignants qui en résulte, le projet de réforme du concours du CAPES qui prévoit un recrutement à BAC+3 suscite une forte opposition au sein de la communauté éducative car il inquiète à plusieurs titres. L'esprit même de la réforme alimente la crainte d'une formation au rabais des futurs enseignantes et enseignants tant du point de vue des connaissances disciplinaires que des compétences professionnelles. Les conditions de sa mise en œuvre dès 2025, alors qu'à moins de deux mois de la rentrée universitaire le texte du décret n'est toujours pas paru, sont inacceptables.</p> <p>Le Conseil de l'UFR ALLSH s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre ce décret dès septembre 2024 et demande une pause dans l'application de cette réforme, qui ne peut être sérieusement envisagée qu'au terme d'une véritable négociation associant toutes les actrices et tous les acteurs de la formation des futures enseignantes et futurs enseignants. Il invite le Président de l'Université d'Aix-Marseille à s'inscrire dans le mouvement national de protestation des présidents d'universités et à prendre position en faveur d'un délai d'application du texte de la réforme. Les nombreuses zones d'ombre qui persistent encore à ce jour doivent être levées, tout comme doit prévaloir le souci d'offrir à nos étudiantes et étudiants une formation solide et ambitieuse, valorisée par des concours qui réhabilitent connaissances et compétences disciplinaires, et validées par une poursuite d'études au niveau bac + 5. »</p>	Présents et représentés : 25	Unanimité	

Fait à Aix-en-Provence, le 12 juillet 2024,

Guy LE THIEC



Directeur de l'UFR ALLSH